



LA VILLE DU PASSAGE d'AGEN RECRUTE 2 ANIMATEURS-TRICES

En cohérence avec le projet éducatif de la Ville du Passage d'Agen et sous l'autorité de la responsable du service affaires scolaires, l'animateur participe à l'encadrement des enfants pendant la garderie du matin et du soir, la pause méridienne et les temps extrascolaires. Il propose et participe à la construction du projet pédagogique de l'accueil de loisirs et organise la mise en place des activités qui en découlent.

LA VILLE DU PASSAGE D'AGEN RECRUTE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026 : 2 ANIMATEURS-RICES

Modalités : contrat annualisé à temps non complet – 32h hebdomadaire

Pour la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026

Date limite de candidature : 22/07/2025

- **Encadrement des temps périscolaires**
 - Surveillance de la garderie et de la pause méridienne en maternelle ou en élémentaire sur le même groupe scolaire
 - Animation ludique sur les temps de garderie

- **Encadrement, surveillance et animation au sein de l'accueil de loisirs de Rosette (mercredi et vacances scolaires)**
 - Assurer la sécurité des enfants, de l'équipe et des locaux
 - Création de projets d'animation
 - Bâtir des séances et supports d'animation
 - Prise en charge des enfants et encadrement des animations
 - Construire, proposer et fédérer un groupe d'enfants sur des projets d'activités
 - Participation aux réunions de préparation

Diplôme souhaité : BAFA, CAP petite enfance, BPJEPS loisirs tous publics, Master MEEF, BAFD, DUT Animateur, DEUST Animation, Brevet d'Etat d'éducateur sportif 2^e degré

Connaissance à avoir dans les domaines suivants

- Maitriser les règles de sécurité et d'encadrement
- Faire connaître et appliquer les règles de vie en collectivité
- Garantir la sécurité physique, affective et morale de l'enfant
- Maitrise de la méthodologie de projet
- Capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse
- Maitrise de l'outil informatique
- Connaissance du rythme et des besoins de l'enfant

Les aptitudes requises et qualités attendues

- Ponctualité et assiduité exigée
- Sens de l'organisation et des responsabilités
- Diplomatie
- Autonomie et initiative
- Qualités relationnelles
- Être à l'écoute et savoir dialoguer avec l'enfant
- Travailler en équipe

Si vous êtes intéressés par cette offre, merci d'adresser votre CV et lettre de motivation
par mail : grh@ville-lepassage.fr ou par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Mairie du Passage d'Agen
Place du Général de Gaulle
47520 LE PASSAGE d'AGEN

Pour tout renseignement, veuillez contacter le service Ressources Humaines

au 05-53-77-18-77
